



Département de la GIRONDE  
Arrondissement de Blaye

**MAIRIE**  
de  
**CUBZAC LES PONTS**  
33240 CUBZAC LES PONTS  
Téléphone : 05 37 43 02 11  
Télécopie : 05 37 43 92 47  
Email : mairie@cubzaclesponts.fr  
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 17  
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 9  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de membres représentés : 4

Nombre de suffrages exprimés : 17  
Pour : 17  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Date Convocation : 21/03/2022  
Date d'affichage de la convocation : 21/03/2022  
Délibéré par le Conseil Municipal  
À Cubzac les Ponts, le 29/03/2022

Envoyé en préfecture le 30/03/2022

Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le **30 MAR. 2022**

ID : 033-213301435-20220329-2022\_026-DE

**Délibération n° 2022-026**

Mardi 29 mars 2022

CA21/BP22

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-neuf du mois de mars à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt-et-un mars deux-mille-vingt-deux.

**Présents** : Alain TABONE – Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY – Michel BARSE – Benoit DULAU - Elvira MOMMERT - Mathieu OLIVEIRA – Elodie KOPF - Jean-Roger THULLIAS – Nathalie TRIGANT

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations** : Hélène BURESI procuration à Benoît DULAU  
Isabelle BERNADET procuration à Elodie KOPF  
Vincent TRISTRAM procuration à Maribel SOARES  
Corinne JEANDONNET procuration à Gérard BAGNAUD

**Absent(s) excusé(s)** : Hélène BURESI – Isabelle BERNADET – Vincent TRISTRAM – Corine JEANDONNET

**Le Secrétaire de séance** (art. L.2121-15 du CGCT) : Jean-Roger THULLIAS

## DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 BUDGET ANNEXE HALTE NAUTIQUE

**Vu** la délibération n°2022-024 portant approbation du Compte Administratif du Budget annexe 2021,  
**Vu** la Commission Finances du 15 mars 2022,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain TABONE, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement et d'investissement comme suit :



### Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice :	Excédent :	12 528,60	€
	Déficit :	00,00	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent :	161,73	€
(Ligne 002 du CA)	Déficit :	00,00	€
Résultat de clôture à affecter : (A1)	Excédent :	12 690,33	€
(A2)	Déficit :	00,00	€



### Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section d'investissement :	Excédent :	00,00	€
de l'exercice	Déficit :	2 789,68	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent :	69 134,10	€
(ligne 001 du CA)	Déficit :		€

Envoyé en préfecture le 30/03/2022

Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le 30 MAR, 2022

ID : 033-213301435-20220329-2022\_026-DE

Résultat comptable cumulé :	(R001)	Excédent :	66 344,42	€
	(D001)	Déficit :	00,00	€
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :			00,00	€
Recettes d'investissement restant à réaliser :			00,00	€
solde des restes à réaliser :			00,00	€
(B) Besoin (-) réel de financement :			00,00	€
Excédent (+) réel de financement :			66 344,42	€

⇒ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

**Résultat excédentaire (A1)**

En couverture des besoins de réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R1068) :	00,00	€
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R1068) :	7 690,33	€
<b>SOUS TOTAL (R1068) :</b>	<b>7 690,33</b>	<b>€</b>
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire R002 du Budget N+1) :	5 000,00	€
<b>TOTAL (A1) :</b>	<b>12 690,33</b>	<b>€</b>
<b>Résultat déficitaire (A2) en report en compte débiteur</b> (recette non budgétaire au compte 119 / Déficit reporté à la section de fonctionnement D002) :		€

⇒ **Transcription budgétaire de l'affectation du Résultat :**

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1
	<b>7 690,33 €</b>		<b>66 344,42 €</b>
			<b>R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé</b>
			<b>5 000,00 €</b>

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,

Alain TABONE

